

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T010-2026

**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public et de stationnement,
19 rue Charles de Gaulle Charpente PARRET, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 17 décembre 2025 de la société PARRET et fils, sise 90 route des Monts du Lyonnais 69510 MESSIMY, pour des travaux au 19 rue Charles de Gaulle,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public, de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La place de stationnement située devant le n°17 de la rue Charles de Gaulle sera réservée. L'entreprise PARRET et fils est autorisée à stationner un véhicule sur le trottoir au droit du n°19 de la rue Charles de Gaulle. Un balisage de la zone devra être effectué.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du 9 février 2026 au 27 février 2026 de 8h à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise PARRET et fils est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise PARRET et fils, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise PARRET et fils,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 29 janvier 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

29/01/26

